

## Changement de nom : Terre-Neuve devient Terre-Neuve-et-Labrador

### **Abréviations officielles**

Le nom de *Terre-Neuve* est devenu officiellement *Terre-Neuve-et-Labrador*, le 6 décembre 2001, à la suite d'une modification apportée à la Constitution. Les abréviations officielles sont:

***Terre-Neuve***

***Terre-Neuve-et-Labrador***

**T.-N.**

**T.-N.-L.**

**À partir du 1<sup>er</sup> juin 2003**, les notices de la Bibliothèque nationale du Canada tiendront compte de cette modification de la façon suivante :

### **Additions supplémentaires aux vedettes**

Si *Terre-Neuve* ou *Terre-Neuve-et-Labrador* doit être utilisé en guise d'ajout à un nom de lieu, on établira une seule vedette utilisant la forme abrégée du nom en vigueur comme ajout accompagnée d'un renvoi du nom précédent.

Corner Brook (T.-N.-L.)  
x Corner Brook (T.-N.)

La Bibliothèque nationale apportera les corrections aux vedettes déjà établies au fur et à mesure de leur réutilisation.

### **Zone de la publication, diffusion, etc.**

Si le nom de la province figure dans la source d'information, l'abréviation appropriée du nom sera utilisée. Si le nom de la province ne figure **pas** dans la source d'information, l'abréviation [T.-N.-L.] sera utilisée sans égard à la date d'impression.

Les interprétations de règles RCAA seront révisées en conséquence dans la prochaine mise à jour.